



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 09870

Numéro SIREN : 453 688 525

Nom ou dénomination : 2PGB

Ce dépôt a été enregistré le 16/12/2016 sous le numéro de dépôt 124581

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 16-12-2016

N° DE DEPOT : 2016R124581

N° GESTION : 2004B09870

N° SIREN : 453688525

DENOMINATION : 2PGB

ADRESSE : 22 rue de Courcelles 75008 Paris

DATE D'ACTE : 07-12-2016

TYPE D'ACTE : Décision(s) de l'actionnaire unique

NATURE D'ACTE : Nomination de directeur général

2PGB
Société par actions simplifiée
Au capital de 837 500 euros
Siège social : 22, rue de Courcelles
75008 PARIS
453 688 525 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 7 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize,
Et le sept décembre.

Monsieur Gérard BOILEUX, demeurant 17 avenue d'Eylau – 75016 PARIS,

Propriétaire de la totalité des 16 750 actions de 50 euros composant le capital social de la Société 2PGB,

Associé unique de ladite Société,

La société FIDEAC, Commissaire aux comptes titulaire, a dûment été informée de la présente consultation.

L'ASSOCIE UNIQUE A ETE CONSULTE SUR LES POINTS SUIVANTS :

- Nomination de la société PATRYM en qualité de Directeur Général,
- Pouvoirs pour les formalités.

EN CONSEQUENCE, L'ASSOCIE UNIQUE A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique décide de nommer en qualité de Directeur Général pour une durée indéterminée, à compter de ce jour :

- la société PATRYM, SAS au capital de 300 000 euros, immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le n°788 420 909, dont le siège social est sis 148 rue de Fontaube 13480 CABRIES, représentée par son Président, Monsieur Jean-Christophe BOILEUX

Le Directeur Général disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

La société PATRYM déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.



Le Directeur Général pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.


Gérard BOILEUX

*Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général*

PATRYM

Jean-Christophe BOILEUX

« Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général »

